

Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction de la gestion de projets immobiliers

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30**, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : IMM-15426

Descriptif : Lot d'excavation, de remblais, de soutènement et d'imperméabilisation dans le cadre du projet de mise aux normes et de restauration patrimoniale de l'hôtel de ville de Montréal.

Date d'ouverture : Mardi 14 février 2019, 13h30

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du mercredi 16 janvier 2019.

Visite supervisée des lieux : ☐ N/A. ou ☒ Oui, obligatoire :

Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le 25 janvier 2019 à 13h30, à l'adresse courriel suivante : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca.

Les visites auront lieu du 23 au 29 janvier 2019 inclusivement, selon l'horaire suivant : 8h-9h-10h-11h-13h-14h et 15h (à l'exception du samedi et du dimanche).

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 16 janvier 2019

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Journaux de publication : Le Devoir_X_ Autre à préciser* : _____

Système à deux enveloppes : oui _____ non __X__